

# QUESTIONNAIRE

---

---

## PORTRAIT DES MESURES DE CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES DU SECTEUR PUBLIC SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

---

---

### **Identification**

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Région administrative : \_\_\_\_\_

De quel type d'établissement s'agit-il?

- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et TED
- Centre de réadaptation en déficience physique
- Centre jeunesse
- CHSS avec CH
- CH
- CHSS sans CH
- CH psychiatrique
- EPC
- CHSLD unique
- Institut

Nom et numéro du syndicat : \_\_\_\_\_

Nom de la répondante / du répondant : \_\_\_\_\_

Fonction syndicale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse de courrier électronique : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ 2012

**Important :** Nous vous demandons de joindre à ce questionnaire toutes ententes locales, projets d'entente, politiques locales ou documents permettant de préciser la portée de ces mesures spécifiques, et ce, sur tous les thèmes.

***Dans ce questionnaire, voici le sens des termes suivants :***

*Entente locale :* Entente signée par les deux parties, syndicale et patronale

*Politique :* Document de l'employeur non signé par la partie syndicale

*Projet d'entente :* Entente locale à l'étude, en discussion actuellement

*Mesures :* Pratiques de l'employeur, non écrites

**1. Avez-vous un comité paritaire de conciliation famille-travail-études (CFTE) ou conciliation famille-travail (CFT)?**

Oui Si oui, précisez s'il s'agit d'un comité  CFTE ou  CTF

Non

**2. Avez-vous convenu d'ententes locales ou existe-t-il des politiques ou des mesures locales concernant les personnes salariées œuvrant sur les horaires de travail suivants :**

Jour

Soir

Nuit

Quart de rotation

Fin de semaine

Liste de rappel

Heures brisées

Horaires atypiques

Personnel en disponibilité (garde)

Autres

---

---

**3. Avez-vous convenu d'ententes locales ou existe-t-il des politiques ou des mesures locales concernant le lieu de travail de personnes salariées :**

- Port d'attache (*par exemple, un ou plusieurs ports d'attache*)
- Lieu de travail (*par exemple, un port d'attache, mais un ou plusieurs lieux de travail*)
- Travail à domicile (*travail effectué à partir du domicile de la personne salariée, généralement sur une base occasionnelle et sans soutien important en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication. Par exemple, rédaction de rapport, disponibilité à domicile pour consultation téléphonique. Cette mesure peut également répondre à des situations particulières, par exemple prolonger un congé de maternité, prodiguer des soins à une personne malade, etc.*)
- Télétravail (*travail effectué à partir du domicile de la personne salariée, généralement sur une base régulière, avec un soutien important en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication*). Cette mesure peut également répondre à des situations particulières, par exemple prolonger un congé de maternité, prodiguer des soins à une personne malade, etc.)
- Bureau satellite (près de la résidence de la personne salariée)
- Autres

---

---

**4. Avez-vous convenu d'ententes locales ou existe-t-il des politiques ou des mesures locales concernant l'aménagement du temps de travail?**

- Horaire de travail stable
  - Horaire de travail adapté
  - Horaire de travail prévisible
  - Droit de refuser des heures supplémentaires
  - Horaire flexible (*l'horaire flexible a pour objectif d'accorder de la souplesse dans la planification du temps de travail. Par exemple, la salariée peut choisir ses heures d'arrivée et de départ, tout en respectant un nombre d'heures obligatoire de présence par jour, par semaine ou par mois. L'horaire flexible ne modifie pas le nombre total d'heures travaillées*)
  - Échange d'horaires
  - Horaire d'été (*tout en respectant la semaine normale de travail, il s'agit d'un arrangement permettant de répartir autrement le temps de travail durant la période estivale. Par exemple, on peut réduire le temps consacré au repas pour permettre de terminer plus tôt le vendredi*)
  - Semaine de travail comprimée volontaire (*la semaine de travail comprimée volontaire permet aux salarié-es de répartir volontairement leurs heures hebdomadaires de travail sur une période de 4 jours ou moins, en allongeant chaque journée. Il est aussi possible d'ajuster le temps de travail sur une période de 2 semaines, avec un minimum d'heures travaillées par semaine*)
  - Réduction volontaire du temps de travail (*il s'agit de permettre à une personne salariée, à sa demande, de travailler un nombre d'heures inférieur à la norme*)
  - Travail partagé volontaire (*le travail partagé volontaire rend accessible à 2 personnes qui veulent travailler à mi-temps de partager un poste à temps plein. Le salaire et les avantages sociaux sont répartis proportionnellement au nombre d'heures travaillées*)
  - Utilisation des banques d'heures
  - Autres
- 
-

**5. Avez-vous convenu d'ententes locales ou existe-t-il des politiques ou des mesures locales concernant les congés et les absences?**

- Congés rémunérés pour raisons familiales ou parentales (*il s'agit de fournir à la personne salariée une banque de congés avec salaire et avantages sociaux pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités familiales ou parentales*)
  - Congés personnels ou mobiles rémunérés (*l'accès à des congés personnels ou mobiles rémunérés permet d'obtenir de courtes périodes d'absence généralement sans avoir à préciser une date à l'avance*)
  - Congés autofinancés
  - Fractionnement en heures des congés de maladie
  - Banque de temps permettant de convertir les heures supplémentaires en congés
  - Congés sans solde pour des besoins de conciliation famille-travail-études ou conciliation famille-travail
  - Renouvellement de congés pour motif de conciliation famille-travail-études ou conciliation famille-travail
  - Autres
- 
- 

**6. Avez-vous convenu d'ententes locales ou existe-t-il des politiques ou des mesures locales concernant le choix des vacances?**

- Choix de vacances en lien avec le calendrier scolaire
  - Choix de vacances en lien avec la période estivale
  - Flexibilité dans le morcèlement des vacances payées
  - Autres
- 
-

**7. Avez-vous convenu d'ententes locales ou existe-t-il des politiques ou des mesures locales concernant le soutien pour la garde ou le soin des personnes dépendantes?**

- Services de garde à l'enfance en milieu de travail
- Services de garde à proximité des lieux de travail
- Aide financière pour les frais de garde (*défrayer des coûts pour les frais de garde engagés pendant que les personnes salariées sont au travail*)
- Services de garde pour travail atypique
- Aide pour soins aux personnes dépendantes (*aidant naturel*)
- Autres

---

---

**8. Avez-vous convenu d'ententes locales ou existe-t-il des politiques ou des mesures locales concernant les études?**

- Mesures en appui aux études
- Formations organisées ou soutenues par l'employeur
- Ententes avec des maisons d'enseignement
- Processus organisé de reconnaissance des acquis
- Autres

---

---

9. **Avez-vous convenu d'ententes locales ou existe-t-il des politiques ou des mesures locales concernant d'autres mesures pouvant faciliter la conciliation famille-travail-études ou conciliation famille-travail?**

- Accès rapide à des services d'appui (*afin d'aider les personnes salariées à assumer certaines tâches d'accompagnement ou domestiques*)
- Programme d'aide aux employé-es (PAE)
- Service d'information et d'orientation pour toute question relative à la conciliation famille-travail-études ou conciliation famille-travail
- Autres

---

---

10. **Avez-vous rédigé des projets d'entente concernant la conciliation famille-travail ou la conciliation famille-travail-études?**

- Oui
- Non

11. **Selon vous, quelles seraient les modifications à la convention collective qui faciliteraient une meilleure CFTE ou CTF?**

---

---

---

12. **Autres commentaires :**

---

---

---

Veillez retourner **au plus tard le 20 juillet 2012** le questionnaire et autres documents s'y rattachant à l'attention de **Brigitte Frenette** par télécopieur au 514 598-2223 ou par courriel à l'adresse [bfrenette@fsss.qc.ca](mailto:bfrenette@fsss.qc.ca) ou par la poste à la FSSS-CSN, 1601 avenue de Lorimier, Montréal (Québec), H2K 4M5.